

## Études médicales prédoctorales

### Contingent québécois – catégorie collégiale

- Tous les documents ci-dessous doivent être soumis à chaque cycle d'admission, même si vous avez fait une demande d'admission antérieurement.
- Assurez-vous de télécharger la version la plus récente de ce document sur le [site des admissions au doctorat en médecine](#).

Document obligatoire

Document à soumettre selon votre dossier d'admission

DOCUMENTS GÉNÉRAUX			
☑	Document	Date limite	Transmission
	Formulaire électronique de <b>demande d'admission</b>	<p>Si vous détenez 1 ou plusieurs crédits universitaires en date du 1<sup>er</sup> novembre <b>OU</b> si vous êtes inscrit à 1 ou plusieurs crédits universitaires en date du 1<sup>er</sup> novembre, la date limite de dépôt des demandes d'admission est le <b>1<sup>er</sup> novembre</b> de l'année précédant l'année d'admission visée.</p> <p>Si vous avez 0 crédit universitaire en date du 1<sup>er</sup> mars, la date limite de dépôt des demandes d'admission est le <b>1<sup>er</sup> mars</b> de l'année d'admission visée.</p>	<p>À faire <a href="#">ici</a>.</p> <p>*Si vous avez obtenu votre DEC et que vous êtes en 1<sup>re</sup> session universitaire ou si vous êtes en sabbatique actuellement, veuillez le déclarer dans un document et l'ajouter dans votre dossier <a href="#">ici</a>, sinon nous écrire un courriel à <a href="mailto:admission-med@usherbrooke.ca">admission-med@usherbrooke.ca</a>.</p>
	Transmission électronique du résultat de l' <b>examen Casper</b>	Consulter <a href="#">cette page</a> .	Pour plus d'information sur la transmission, consulter <a href="#">cette page</a> .

**DOCUMENTS EN LIEN AVEC VOS ÉTUDES POSTSECONDAIRES ANTÉRIEURES OU ACTUELLES  
AUTRES QUE CELLES FAITES DANS UN CÉGEP DU QUÉBEC**

Vous n'avez pas à nous faire parvenir les relevés de notes de vos études faites dans un cégep au Québec.

☑	Document	Date limite	Transmission
	<p><b>Relevé de notes</b> de l'ensemble des établissements postsecondaires (ex. : lycées, collèges, universités) fréquentés</p>	<p>Si votre date limite de dépôt de la demande d'admission est le 1<sup>er</sup> novembre, la date limite pour soumettre l'ensemble de vos relevés de notes universitaires (le cas échéant) et de vos <b>diplômes équivalents au DEC</b> (le cas échéant) est le <b>1<sup>er</sup> décembre</b> de l'année précédant l'année d'admission visée.</p> <p>Si votre date limite de dépôt de la demande d'admission est le 1<sup>er</sup> mars, la date limite pour soumettre les relevés de notes de vos <b>diplômes équivalents au DEC</b>, incluant la session d'automne, est le <b>1<sup>er</sup> mars</b> de l'année d'admission visée.</p>	<p><b>ÉTUDES EFFECTUÉES AU CANADA OU AUX ÉTATS-UNIS</b>            Nous devons obtenir des relevés de notes <b>officiels</b>. Pour être considérés comme officiels, vos relevés de notes doivent venir <b>directement du registrariat de chaque établissement</b>. Il est de votre responsabilité de demander à chacun des registrariats de les faire parvenir au Bureau de la registraire de l'Université de Sherbrooke.</p> <p>Vous n'avez pas à transmettre le relevé de notes de vos <b>études réalisées à l'Université de Sherbrooke</b>. Seuls les relevés de notes des autres institutions d'enseignement sont nécessaires.</p> <p><b>ÉTUDES EFFECTUÉES DANS TOUT AUTRE PAYS</b>            Veuillez nous transmettre une photocopie ou une version numérisée de vos résultats scolaires, <b>ici</b>.</p> <p>Pour être considérés comme complets, les relevés de notes doivent inclure tous les résultats obtenus <i>avant</i> le trimestre de la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.</p>

## DOCUMENTS EN LIEN AVEC VOTRE STATUT DE CITOYENNETÉ

☑	Document	Date limite	Transmission
	<p>Si vous êtes une personne citoyenne canadienne née au Canada, consultez <a href="#">cette page</a>.</p> <p>Si vous êtes une personne citoyenne canadienne née à l'étranger, consultez <a href="#">cette page</a>.</p> <p>Si vous êtes résidente ou résident permanent du Canada, consultez <a href="#">cette page</a>.</p>	<p>Si votre date limite de dépôt de la demande d'admission est le 1<sup>er</sup> novembre, la date limite pour soumettre vos documents est le <b>1<sup>er</sup> décembre</b> de l'année précédant l'année d'admission visée.</p> <p>Si votre date limite de dépôt de la demande d'admission est le 1<sup>er</sup> mars, la date limite pour soumettre vos documents est le <b>1<sup>er</sup> mars</b> de l'année d'admission visée.</p>	<p>Si nécessaire, transmettre <a href="#">ici</a>.</p>

## DOCUMENTS EN LIEN AVEC LES COURS PRÉALABLES

### Cours préalables déjà complétés et réussis à la date limite de dépôt de la demande d'admission

☑	Document	Date limite	Transmission
	<p>Si vous avez complété un ou des cours préalables dans un cégep du Québec, vous n'avez pas à soumettre le relevé de notes.</p> <p>Pour les autres situations, veuillez nous transmettre une copie du relevé de notes afin que nous puissions évaluer les cours préalables complétés.</p>	<p>Si votre date limite de dépôt de la demande d'admission est le 1<sup>er</sup> novembre, la date limite pour soumettre vos documents est le <b>1<sup>er</sup> décembre</b> de l'année précédant l'année d'admission visée.</p> <p>Si votre date limite de dépôt de la demande d'admission est le 1<sup>er</sup> mars, la date limite pour soumettre vos documents est le <b>1<sup>er</sup> mars</b> de l'année d'admission visée.</p>	<p>Si nécessaire, transmettre <a href="#">ici</a>.</p>

### Cours préalables en cours à la date limite de dépôt de la demande d'admission

☑	Document	Date limite	Transmission
	<p>Si vous complétez un ou des cours préalables dans un cégep du Québec ou dans le cadre du DSS, vous n'avez pas de document à nous soumettre à ce propos.</p> <p>Pour les autres situations, veuillez transmettre une preuve d'inscription permettant de valider les <b>cours préalables en cours</b> au moment du dépôt de la demande d'admission.</p> <p>Veuillez aussi déclarer, dans un document, les informations sur les cours préalables en cours de réalisation (sigle, institution d'enseignement, trimestre d'inscription).</p>	<p>Si votre date limite de dépôt de la demande d'admission est le 1<sup>er</sup> novembre, la date limite pour soumettre vos documents est le <b>1<sup>er</sup> décembre</b> de l'année précédant l'année d'admission visée</p> <p>Si votre date limite de dépôt de la demande d'admission est le 1<sup>er</sup> mars, la date limite pour soumettre vos documents est le <b>1<sup>er</sup> mars</b> de l'année d'admission visée.</p> <p>Toutefois, <b>LORSQUE COMPLÉTÉ</b>, la preuve ou le relevé de notes officiel (selon le cas) doit être soumis au plus tard le <b>15 août</b> de l'année d'admission visée.</p>	<p>Si nécessaire, transmettre <a href="#">ici</a>.</p>

### Cours préalables à venir après la date limite de dépôt de la demande d'admission

☑	Document	Date limite	Transmission
	<p>Si vous êtes en voie de débiter un ou des cours préalables dans un cégep du Québec, vous n'avez pas à nous soumettre de preuve d'inscription.</p> <p>Pour les autres situations, veuillez transmettre une preuve d'inscription permettant de valider les <b>cours préalables à venir</b> à la suite du dépôt de la demande d'admission.</p> <p>Veuillez aussi déclarer, dans un document, les informations sur les cours préalables à venir (sigle, institution d'enseignement, trimestre d'inscription).</p>	<p>Le plus rapidement possible lorsque disponible.</p> <p>Toutefois, <b>LORSQUE COMPLÉTÉ</b>, la preuve ou le relevé de notes officiel (selon le cas) doit être soumis au plus tard le <b>15 août</b> de l'année d'admission visée.</p>	<p>Si nécessaire, transmettre <a href="#">ici</a>.</p>

**DOCUMENTS EN LIEN AVEC L'EXIGENCE DE CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE À L'ADMISSION**

☑	Document	Date limite	Transmission
	Voir <a href="#">cette page</a>	Le plus rapidement possible lorsque disponible, mais au plus tard le <b>15 août</b> de l'année d'admission visée.	Si nécessaire, transmettre <a href="#">ici</a> .

L'Université se réserve le droit de demander tout autre document nécessaire à l'évaluation de votre candidature tout au long du processus d'admission.

*Dernière mise à jour : 14 octobre 2025*